**CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2019**

Présents :   - MM. RAVEL d’ESTIENNE, BARRAS, BANSARD et PIERRE DE LA BRIERE ;

                      - MMES DAVID, DUFORET et SAUTY DE CHALON

  Absents : MM. LANCELIN, GAYET

Début de la séance : 17.35 heures

Fin de la séance : 19.00 heures

Etant donné le manque d'informations suffisantes, le point n°6 est retiré de l'ordre du jour.

**1. Travaux sur les réseaux : point de situation.**

     Les travaux concernant le réseau d'eau potable ont bien commencé ; ceux concernant le réseau des eaux usées commencera demain 8 octobre. En dehors de cela, rien de particulier à signaler si ce n'est que l'on se rend bien compte que l'entreprise fait de son mieux pour minorer les désordres autant que faire se peut. Cela permet par conséquent d'augurer favorablement de la manière dont se déroulera la fête du cidre.

    Le conseil municipal remercie l'entreprise.

**2. Résultat des devis correspondant aux divers travaux envisagés au cours de notre réunion précédente.**

     La quinzaine de jours écoulés depuis notre dernière séance n'a pas permis d'obtenir suffisamment de devis pour en discuter valablement.. Par ailleurs, afin de soulager les finances de la commune en cette fin d'année, la liste des travaux évoqués ci-dessus sera utilisée pour faire notre budget 2020. Seuls seront réalisés les travaux ayant un caractère d'urgence avéré.

**3. Recensement de la population en janvier 2020.**

    Nous n'avons toujours pas d'agent recenseur ; cela commence à être préoccupant. Chacun expliquera lors de la prochaine réunion ce qu'il a fait pour trouver un agent recenseur.

POUR ACTION : TOUS LES CONSEILLERS.

 Page 1/3

**4. Expertise des baux de la commune : choix du prestataire.**

     Deux devis sont présentés à la délibération du conseil. C'est le moins disant qui est choisi à savoir le cabinet "Christophe DHONDT" pour un devis de deux mille soixante seize euros ttc.

Monsieur Bansard et Madame Duforet, locataires de la commune, ne prennent pas part au vote.

Votes pour : 4  //  Vote contre : 1

La résolution est adoptée.

**5. Local commercial libre sous la halle : autorisation de signer un bail précaire.**

   Autorisation est donnée à Monsieur le Maire, avec faculté de se faire représenter par Monsieur le Premier Adjoint, de signer un bail précaire à hauteur de cent cinquante euros par mois payable à échoir, avec Monsieur Franck MARIE, exerçant la profession de brocanteur.

Voté à l'unanimité.

**7. Vente du véhicule C15.**

     Autorisation est donnée à Monsieur le Maire avec faculté de se faire représenter par Monsieur le Premier Adjoint, de vendre au meilleur prix, en l'état et sans contrôle technique le véhicule C15 de la commune.

Voté à l'unanimité.

**8. Etude de la dynamique fluviale dans les marais de la Dives.**

    La campagne de mesures est terminée. Le bureau d'études mandaté va maintenant travailler sur ces données pour établir des recommandations.

Nous devons être destinataires des compte-rendus des réunions mensuelles.

**9. Date des voeux du Conseil Municipal en 2020.**

    Cet événement aura lieu le samedi 11 janvier à 11.00 heures dans la salle des fêtes ou la salle d'exposition selon que la salle des fêtes est louée ou non. Monsieur Bernard de la Brière préviendra la secrétaire le vendredi 29 novembre pour lui dire quelle salle est libre. La secrétaire préparera alors l'invitation à faire signer à Monsieur le Maire pour distribution dans les boîtes aux lettres du village et envoi aux invités habituels.

**10. Bail de local commercial sous la halle résilié par lettre du 19 septembre 2019.**

      Ce bail repris le 24 mars 2015 par Madame Nathalie Garnier à Monsieur Jean-Pierre Emery court jusqu'au 26 novembre 2021. Par lettre indiqué ci-dessus, Madame Garnier demande à résilier son bail à compter du 30 septembre 2019 ce qui lui est accordé.

Voté à l'unanimité.

 Page 2/3

**11. Office Intercommunal de Tourisme  de Normandie Cabourg Pays d'Auge.**

      Comme chaque année, une réunion présidée par Monsieur le Président  de l'OTI, au cours de laquelle le bilan de la saison touristique sera présenté par l'équipe en charge de l'antenne de Beuvron-en-Auge, se tiendra le 18 octobre prochain à 18.00 heures dans la salle des fêtes.

Cette présentation sera suivie d'un coktail auquel sont invités tous les beuvronnais et en particulier les commerçants.

**12. Compte d'exploitation des activités "Salle des fêtes et d'exposition" et "Campings-cars".**

Monsieur Jérôme Bansard nous présente les comptes de ces deux activités. La première dégage un résultat positif de 4235 € en 2018 avec un prévisionnel de 5500 € pour 2019. Nous avons ces excellents résultats grâce à l'excellent travail de Monsieur Bernard de la Brière et de son épouse que le Conseil Municipal tient ici à remercier.

Quant à l'activité "Camping-cars", elle dégage un résultat positif de 2400 € en 2018 avec un prévisionnel 3100 € pour 2019.

Ces éléments nous permettront de déterminer les nouveaux tarifs à proposer par Monsieur Bansard et de la Brière lors de la prochaine réunion du Conseil.

Page 3/3